Fiche formation

Élus du CSE — Santé, sécurité et conditions de travail

Formation SSCT — premier mandat

PEL0XX

PUBLIC	NB PARTICIPANTS	DURÉE	PRIX
Élus du CSE, titulaires et suppléants Pas de prérequis	**5 à 10 stagiaires**	**5 jours · 35 heures 3 jours + 2 jours**	**Inter : 1 290 € par stagiaire Intra : sur devis**

JOUR 1 - 7h
Situer le rôle de l'élu en santé et sécurité au travail

- Identifier les attributions SSCT du CSE et ses moyens d'action
- Repérer les acteurs de la prévention : SPST, CGSS, DEETS, inspection du travail
- Expliquer les obligations de l'employeur en matière de santé et de sécurité

JOUR 2 - 7h
Repérer et évaluer les risques professionnels

- Appliquer les principes généraux de prévention
- Analyser le DUERP et contribuer à sa mise à jour
- Observer une situation de travail pour en identifier les risques

JOUR 3 - 7h
Prévenir les risques psychosociaux et agir sur la QVCT

- Identifier les facteurs de risques psychosociaux (charge, organisation, relations)
- Repérer et traiter le harcèlement et les agissements sexistes
- Proposer des actions de prévention et de qualité de vie au travail

Intersession : *observation d'une situation de travail dans l'entreprise*

JOUR 4 - 7h
Enquêter et exercer les droits d'alerte

- Conduire une enquête après accident du travail (méthode de l'arbre des causes)
- Exercer les droits d'alerte : danger grave et imminent, atteinte aux droits
- Préparer et réaliser une inspection des lieux de travail

JOUR 5 - 7h
Agir au sein du CSE

- Préparer une réunion et formuler un avis motivé
- Construire des propositions de prévention argumentées
- Élaborer la feuille de route SSCT du CSE

Objectifs spécifiques

Comprendre son rôle d'élu en santé, sécurité et conditions de travail

Évaluer les risques et contribuer au DUERP

Prévenir les risques psychosociaux et le harcèlement

Enquêter et exercer les droits d'alerte

Formuler des propositions de prévention

MÉTHODES

Présentiel en Martinique. Cas pratiques, analyse de documents réels, mises en situation de réunion CSE.

ÉVALUATION

Évaluation des acquis en début et en fin de formation. Attestation de fin de formation remise à chaque stagiaire.

Formation prévue par l'article L. 2315-18 du Code du travail

ACCESSIBILITÉ HANDICAP
Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap.
En l'absence de locaux dédiés, la formation est dispensée dans des lieux partenaires accessibles selon les besoins.
Adaptations pédagogiques possibles : supports adaptés (PDF avec gros caractères, vidéos sous-titrées), rythme modulable, accompagnement individualisé.
Référent handicap : Cédric LOUISY-LOUIS - cedric@pelycan.eu – 0696 03 39 17
Pour toute demande spécifique d'aménagement, merci de contacter le référent au moins 15 jours avant le début de la formation.

PELYCAN
Coaching & Formation
Conseil

www.pelycan.eu

06 96 02 39 17
contact@pelycan.eu

PELYCAN
Chemin de Viguier 97215 Rivière-Salée

SAS au capital de 15 000 euros
SIRET : 893 732 321 00037
NDA : 02 97 37095 auprès de la préfecture de Martinique